

ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ

Rapport d'Activité Standardisé 2023

avril 2024

Rapport d'Activité Standardisé des équipes mobiles SEGUR 27

EMSP, LHSS mobile/de jour

régions	
département	
année	2023

Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra

I. L'Organisme gestionnaire

1- Identification de la structure

Nom de l'organisme gestionnaire	ADALEA
Nom de l'équipe (EMSP/LHSSmobile/LHSS de jour) disposant de l'autorisation	EMSP
Nom de la structure de rattachement (pour ACT HLM et LHSS mobile/de jour)	
Nom et prénom du Responsable	CROUZEL Isabelle

Adresse :	50, rue de la corderie
Code postal :	22000
Commune :	SAINT-BRIEUC

Téléphone :	02 96 68 30 50
Adresse électronique :	
Site Internet :	

2- Critères d'admission dans le dispositif définis par votre structure

Le dispositif s'adresse aux personnes de 18 à 69 ans en situation de précarité, qui nécessitent un accompagnement renforcé sur le plan médical mais qui sont éloignées du système de soins, isolées. Elles peuvent présenter une pathologie somatique avérée ou suspicion et/ou absence de suivi médical; et sont en incapacité de mobiliser leurs ressources personnelles afin d'effectuer certaines démarches seules ou de se rendre vers les dispositifs médicaux existants. L'accompagnement par l'EMSP n'est pas soumis à critère de droits de santé ou de titre de séjour.

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSTIF

A partir du compte administratif :

Recettes :

	GI : Produits de la tarification	0 €
	GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	159 715 €
	GIII : Produits financiers et produits non encaissables	4 142 €

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit :	0 €
Montant mensuel de la participation demandée aux résidents (que le résident s'en acquitte ou non)	0 €

Charges :

	GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	6 715 €
	GII : Dépenses liées au personnel	152 879 €
	GIII : Dépenses liées à la structure	12 170 €

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées (argent, ticket restaurant, frais liés à la scolarité ...)	0 €
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées (ticket de bus, ...)	0 €

Commentaires

Premier exercice en année complète. Arrêté d'Autorisation d'ouverture datant du 2 juin 2022.

III. L'EQUIPE

Convention collective	autre statut
-----------------------	--------------

En nombre d'Equivalent Temps Plein Travaillé-ETPT

ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Infirmier	1		1
Médecin	0,44		0,44
Psychologue	0,2		0,2
Autre personnel paramédical (kiné, diététicien, art thérapeute ...)			0
Aide soignant, aide médico-psychologique, Auxiliaire de soin			0
Educateur spécialisé/ Educateur de jeunes enfants/Autre personnel éducatif ou socio-éducatif			0
Animateur / Moniteur			0

Professeur d'activités sportives adaptées			0
Assistant de service social	0,5		0,5
Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale			0
Conseiller emploi / insertion			0
Conseiller en économie sociale et familiale			0
Chargé de mission logement			0
Maitresse de maison, aide à domicile, auxiliaire de vie, ...	0,3		0,3
Directeur / Chef de service	0,05		0,05
Assistant de direction, secrétariat et personnel administratif			0
Personnel logistique (entretien, maintenance...)			0
autres précisez :			
			0
			0
			0
Total	2,49	0	2,49
Stagiaires			0
Service civique			0

en nombre de personnes

Effectifs réels dans la structure	
Nombre de départs dans l'année	1
Nombre de recrutements dans l'année	1

Distance kilométrique parcourue par l'équipe	8011
----------------------------------------------	------

Temps partagés	Nombre d'heures
Commission d'admission	47
Réunion dur des dsosiers individuels	47
Réunions d'équipes diverses (partage de pratiques..)	18
Temps de formation des équipes	87

Périmètre d'intervention	Codes postaux	
	22000	et Agglo
	22400	et agglo

Liste des conventions (dont conventions obligatoires)	
	ACT-HLM Adapei Les Nouelles Penthièvre Action

IV. NOMBRE DE PLACES /EQUIPES

au 31/12 de l'année de référence du rapport d'activité

Nombre total de places/équipes autorisées au 31/12	40
dont nombre total de places/équipes installées au 31/12	40
dont nouvelles places/équipes autorisées au cours de l'année	33

Données à extraire du SI en IDF (sauf commentaires)

V. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Age et genre des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre/Non-binaire/Autre
0-1 ans			

2-6 ans			
7-17 ans			
18-45 ans	3	14	
46- 59 ans	5	14	
60 ans et plus	2	2	
Total	10	30	0

	Femme	Homme	Transgenre/Non-binaire/Autre	
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)	10	30		40
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année	7	26		33
dont nombre de sortants dans l'année	8	20		28
dont nombre de personnes allophones	1	1		2

	Adulte	Mineurs	Total
Nombre de personnes rencontrées	40	0	

2- Langues parlées

3 principales langues parlées

Chleuh
Russe

3- Lieu de vie de la personne

Type d'hébergement de la file active :

Nombre de personnes accompagnées en secteur AHI	2
Nombre de personnes accompagnées en secteur DNA	1
Nombre de personnes avec un hébergement précaire (lieu de squat, bidonville, tente, caravane, camping, chez des proches...)	12
Nombre de personnes sans logement ni hébergement - accompagnement directement à la rue (maraudes)	15
Nombre de personnes type hébergement autres	10
Total	40

Commentaires

L'accompagnement EMSP a permis des mises à l'abri temporaire avec le 115, et 1 entrée vers un hébergement d'insertion. Pour les publics les plus précaires et à la rue, l'intervention de l'équipe a permis un accompagnement renforcé et une coordination auparavant inexistante.

le total ne correspond à la file active totale déclarée plus haut

4- Origine géographique des personnes

Afrique du Nord	1
Afrique de l'Ouest	1
Afrique de l'est	
Afrique Australe	
Proche Orient	1
Moyen Orient	
Extrême Orient	
Océanie	
Europe de l'Ouest	37
Europe centrale	
Europe de l'Est	
Autres	

5 - Situation familiale (facultatif)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	40
En union libre	

Les personnes accompagnées sont majoritairement isolées et n'ont plus de contact avec leurs familles.

Pacsées	
Mariées	
Divorcées	
Veufs ou veuves	
Ne sait pas, non renseigné	
total	40

Le total ne correspond pas à la file active totale indiquée en IV

6- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (liée feuille de route santé des PPSMJ).

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison

0

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	
Suspension de peine pour raison médicale	
Sortie de prison (libération)	
Ne sait pas, non renseigné	
total	0

Commentaires

L'EMSP n'a pas effectué d'accompagnement pour des personnes sortantes de prison, néanmoins, 3 personnes ont été incarcérées au cours du suivi, stoppant ainsi l'accompagnement. Pour l'une d'entre elles, l'accompagnement débuté depuis plusieurs mois a été suspendu pour incarcération durant plusieurs semaines et a repris à la sortie de prison de la personne.

7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques

Les réponses peuvent être cumulatives. Une personne ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d' alcool	21
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives - (hors alcool et hors tabac)	8
Traitement de substitution aux opiacés	8

Commentaires

Comme l'indiquent ces chiffres, une grande majorité des personnes accompagnées par l'EMSP présente une ou des pratiques addictives. L'EMSP travaille en collaboration avec le CSAPA (orientations, contacts) et l'Equipe Mobile d'Addictologie lorsque les personnes ne sont pas en capacité de mobiliser leurs ressources pour se rendre directement dans la structure. De plus, l'EMSP est régulièrement en contact avec le CAARUD. Certaines interventions conjointes (EMA/EMSP ou EMSP/CAARUD) ont pu être réalisées auprès des personnes accompagnées.

8- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s)

Pour EMSP/LHSS mobile/de jour: pathologie principale rencontrée

Nombre de personnes ayant la pathologie suivante

	Total
VIH	
Hépatite B	
Hépatite C	
Cancers	3
Diabète	
Insuffisance rénale	
Maladies cardio-vasculaires, hypertension	1
Trouble neurocognitif (séquelles d'AVC,...)	2
Maladie neurologique dégénérative (SEP, Parkinson..)	
Autre pathologie neurologique (dont épilepsie)	2
Pathologie pulmonaire	
Maladie psychiatrique, dépression, troubles du comportement, anxieux, de l'alimentation ...	1
Addictions (hors alcool et tabac) y compris traitement de substitution aux opiacés	
Alcoolisme	1
Drépanocytose	
Tuberculose	
Cirrhose, insuffisance hépatique	1
Maladies génétiques, maladies rares, maladie orphelines...	
Maladies digestives, du tube digestif, gastro-intestinales	1
Maladies autoimmunes	

Problème dermatologique (parasitose, dermatite)	6
Problème ophtalmologique	
Problème ostéoarticulaire	4
Lésions traumatiques (dont accident vie courante, tentative de suicide, agression, ...)	1
Grossesse, accouchement et périnatalité (prénatal)	
Grossesse, accouchement et périnatalité (postnatal)	
Maladie endocrinienne, nutritionnelle et métabolique (sauf diabète)	1
Autres, précisez	
Problème dentaire	2
Altération de l'état général	4
Reprise d'un suivi global	10
Ne sait pas, non renseigné	

Total 40

le total n'est pas égal au nombre de femmes de la file active indiqué au IV.

Comorbidités chroniques associées

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction, alcoolisme et handicap)	40
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

9- Situation administrative - droit au séjour

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personnes décédées comprises)
Personne de nationalité française	38	26
Personne étrangère ayant la nationalité d'un pays de la communauté européenne		
Mineurs non-accompagnés (MNA)		
Personne avec titre de séjour (asile ou tout titre de séjour)		1
Personnes sans titre de séjour	1	
Personnes ayant déposé une demande asile ou titre de séjour	1	1
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	40	28

le total ne correspond pas à la file active totale indiquée au IV

le total ne correspond pas au nombre total de sortants indiqué au IV

Comment sont accompagnées les personnes nécessitant des démarches, vis-à-vis du droit au séjour ?

Une personne sans titre de séjour a pu être accompagnée par l'EMSP, une aide aux démarches lui a été apportée au cours de l'accompagnement: prise de rendez-vous avec un avocat, dossier constitué en lien avec celui-ci et déposé à la préfecture. Cette personne, au regard de sa situation, a pu obtenir un titre de séjour pour 1 an. L'EMSP a également pu effectuer l'accompagnement d'une personne en cours de demande d'asile mais pour qui les démarches ont été réalisées par le dispositif Coallia qui la suivait déjà. L'accompagnement EMSP a permis à plusieurs personnes d'obtenir une nouvelle carte d'identité, document essentiel pour exercer des démarches importantes.

10- Protection maladie

Protection maladie de base :

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant de la protection universelle maladie (PUMA) sans ALD	32	22
Nombre de personnes bénéficiant de la protection universelle maladie (PUMA) ayant une ALD	8	5
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide médicale Etat (AME)		1
Nombre de personnes bénéficiant de l'allocation adulte handicapé (AAH)	10	6
Nombre de personnes sans protection maladie de base	1	0
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	51	

le total ne correspond pas à la file active totale indiquée au IV

Protection complémentaire :

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

Complémentaire santé solidaire (ex-CMU-C)	23	26
Autres	3	3
Sans protection complémentaire	14	4
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	40	33

le total ne correspond pas à la file active totale indiquée au IV

le total ne correspond pas au nombre total de sortants indiqué au IV

11 - principales ressources

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes ayant des ressources non publiques (travail, aide de proche...)	2	2
Nombre de personnes ayant des aides/allocations publiques	29	21
Sans revenu	9	5
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	40	28

le total ne correspond pas à la file active totale indiquée au IV

le total ne correspond pas au nombre total de sortants indiqué au IV

12 - Situation professionnelle (facultatif)

indiquez une seule situation par personne

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
En emploi à temps partiel	2	1
En emploi à temps plein		
En formation		
Sans activité professionnelle	38	27
autres, précisez :		
Ne sait pas/ non renseigné		

Total

40

28

le total ne correspond pas à la file active totale indiquée au IV

le total ne correspond pas au nombre total de sortants indiqués au IV

VI. ACTIVITES REALISEES

1- Modalités de l'accompagnement médico-social

Décrivez les étapes et actions principales de l'accompagnement proposé et les adaptations liées au lieu de vie

Lors de la première rencontre avec la personne accompagnée, un rappel des missions de l'équipe est réalisé. Durant cet entretien ou dans un second temps, les objectifs de la personne sont co-construits avec elle et l'équipe puis notifiés dans un tableau, le contrat d'accompagnement est lu et signé par la personne. Un point médical est fait rapidement par l'infirmière de l'équipe ou le médecin si nécessaire, et la situation sociale est étudiée par le travailleur social. Dès lors, la coordination des rendez-vous médicaux et des démarches sociales se met en place.

La personne est informée de la possibilité de rencontrer la psychologue de l'équipe si elle le souhaite. Les rencontres avec la personne accompagnée sont réalisées en fonction de sa demande et des besoins : sur le lieu de vie, dans la voiture de l'EMSP, en extérieur dans un lieu public, etc....

L'équipe mobile propose un accompagnement aux rendez-vous (sociaux et médicaux) lorsque la personne n'est pas en capacité de s'y rendre seule.

La fréquence des visites varie en fonction des besoins de la personne : cela peut être 1 fois par semaine ou bien tous les jours, notamment en début d'accompagnement. L'intervention en binôme permet d'aborder plusieurs thèmes au cours des entretiens et d'apporter des réponses plus rapidement aux personnes. Cet accompagnement global et renforcé des personnes tant sur le plan social que médical nécessite une souplesse des professionnels de l'équipe.

Après 2 mois d'accompagnement, un point est réalisé en équipe sur les objectifs fixés en début de prise en charge. Si nécessité et si la personne le souhaite, l'accompagnement peut être renouvelé.

2- Pré-admission

Nombre de demandes d'intervention reçues dans l'année

3- Activités d'accompagnements à des RDV

Nombre de recours à interprétariat professionnel

4

Nombre d'accompagnements dans l'année pour une démarche extérieure (rendez-vous médicaux, démarches administratives...)	251
Nombre de personnes accompagnées (file active) concernées par ces accompagnements	29

4 - Missions réalisées

Nombre de prestations

Premiers soins	36
Bilans de santé infirmiers	40
Soins infirmiers sur prescription (ESSIP)	0
écoute	
Nombre de demande d'ouverture de droits santé	11
Nombre de démarches administratives relatives à l'accès au logement	17
Nombre de démarches administratives relatives à l'accès au séjour	1
Nombre de démarches administratives relatives aux mesures de protection (signalement préoccupant enfant, tutelle/curatelle)	4
Nombre de remise de matériel RDRD	0
Nombre de remise de produits alimentaires /vetsimentaires	
Nombre d'orientation vers un professionnel de santé	23
Nombre d'orientation vers un dispositif social (autre que droits santé)	4
Orientation vers un CAARUD, service addictologie...	3
Orientation vers un dispositif d'urgences	2
Orientation vers une PASS	0
Orientation vers un service hospitalier (hors urgences)	10
Orientation vers un dispositif publics de prévention (CLAT, CeGIDD, CVAX)	2

2 mises sous protection 2 renouv

principaux professionnels de santé, précisez :

Médecin spécialiste hospitalier	10
Médecin généraliste	5
Infirmiers libéraux	4
autres orientations précisez :	
CMP, EMPP	2
MDD	4
Mandataires	5

Commentaires

Les missions réalisées sont comme les membres de l'équipes : pluridisciplinaires.

D'un point de vue social, l'EMSP est en lien étroit avec les professionnels déjà en lien avec la personne : mandataires judiciaires à la protection des majeurs, référents sociaux. L'EMSP fait lien entre les différents acteurs afin de coordonner les actions avec la personne accompagnée. Ce partenariat est important car le référent social continuera d'accompagner la personne dans le temps.

Le temps d'accompagnement par l'EMSP permet également d'ouvrir des droits de santé assez rapidement avec la personne. Un accompagnement aux démarches administratives liées à l'hébergement/logement est également effectué, ainsi qu'une orientation si nécessaire vers la polyvalence de secteur, le CCAS, le secteur caritatif, ... Le travail pour la mise en place d'une mesure de protection est possible mais demande du temps.

Sur le plan médical, l'EMSP peut effectuer certains soins (infirmiers et médicaux) mais cela reste ponctuel, car l'essentiel de son travail porte sur la coordination médico-sociale. L'EMSP oriente les personnes vers les médecins spécialistes hospitaliers ou libéraux, met en place le suivi par les cabinets infirmiers libéraux si besoin. L'orientation vers la médecine générale et les dentistes reste cependant très difficile en raison de la démographie médicale. Lorsque les personnes bénéficient d'un médecin traitant, l'EMSP se met régulièrement en contact avec (par téléphone ou lors d'un accompagnement en rendez-vous par exemple), afin d'optimiser le suivi médical et la mise en place des examens complémentaires.

La psychologue participe aux accompagnements ce qui permet d'établir un premier lien de confiance, même lorsque les personnes ne souhaitent pas rencontrer la professionnelle. Il s'agit en effet de faire tomber la représentation négative autour du psychologue. Elle peut effectuer des accompagnements au titre de l'équipe ou proposer des suivis psychologiques le temps de la prise en charge. A l'issue de l'accompagnement, une réorientation vers des dispositifs de droits commun peut être proposée. (21 personnes rencontrées, 18 entrées réalisées auprès de 6 personnes)

VII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Demandes de prise en charge

	Femme	Homme	Transgenre/Non-binaire/Autre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année	12	43			55

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	33
-------------------------------------------------------	----

Nb de personnes orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Votre dispositif ACT hébergement ou LHSS hébergement	
Association ou structure interne	25
Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, autre LHSS, LAM...)	1
Etablissement social d'hébergement AHI ou DNA	1
Services sociaux municipaux/départementaux	4
Services hospitaliers (et autres : ELSA, service de médecine, clinique...)	1
SPIP ou USMP (personnes placées sous main de justice ou sortie de prison)	
Autre association	
Initiative de la personnes ou des proches	
Initiative d'un médecin de ville	
Autre	1

Pour ESSIP, précisez le prescripteur (médecin associatif/médecin de ville/médecin hospitalier)

Ne sait pas, non renseigné	
total	33

Le total ne correspond pas au nombre de personnes admises dans l'année indiqué en IV

3- Refus d'admission

Nombre de refus de candidature calculé	22
----------------------------------------	----

Motifs de refus (inclure refus de la personne, refus car inéligible (quelle raison), refus car plus de place disponible...)	Pourcentage
EMSP non adaptée aux besoins de la personne	12
Refus de la personne	6
Perdu de vue	2
Personne en liste d'attente et prise en charge par un autre dispositif entre temps	3

Commentaires

De façon hebdomadaire, l'EMSP se réunit et échange sur les nouvelles sollicitations reçues. Lorsque la situation ne relève pas des missions de l'équipe mobile, le partenaire orienteur est contacté et se voit proposer une autre alternative plus adaptée: EMPP, IDE de MDD, EMA.... Dans certains cas, le refus est motivé par l'absence de besoin d'accompagnement renforcé: demande d'un certificat médical MDPH, ...

L'EMSP réalisant des accompagnements renforcés dispose d'une file active d'une douzaine de personnes, ainsi une liste d'attente a été mise en place. Lorsqu'un accord est prononcé pour un accompagnement et que l'équipe mobile ne dispose pas de place immédiatement, la personne et/ou le partenaire orienteur est contacté pour l'informer du délai avant le début de prise en charge (entre 1 à 3 semaines généralement).

VIII. LES SORTIES

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes décédées comprises)

28

1- Tranches d'âges

Age et genre des personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées :

	Femme	Homme	Non-binaire/Autre
0-1 ans			
2-6 ans			
7-17 ans			
18-45 ans	3	9	
46- 59 ans	3	10	
60 ans et plus	2	1	
Total	8	20	0

2- Motif de sortie du dispositif

Nombre de sortants, parmi les personnes accompagnées :

décédés pendant l'accompagnement	1
ayant quitté volontairement le dispositif	
ayant été exclu par la structure	
ayant intégré un ACT	
ayant intégré un LAM, un LHSS	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes handicapées	
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	
ayant intégré un établissement de santé (hopital, SSR...)	
ayant intégré un hopital psychiatrique	
perdu de vue	1

autre préciser,

Objectifs atteints	15
Départ du territoire d'intervention	3
Incarcération	2
Rupture de suivi en lien avec une problématique autre (hébergement, ...)	6
Ne sait pas, non renseigné	
total	28

3- Soutien et suivi après la sortie du dispositif

Existe t'il un dispositif de suivi sanitaire après la sortie du dispositif ?	Non
Existe t'il un dispositif de suivi social après la sortie du dispositif ?	Non
Nombre de personnes sorties dans l'année ayant bénéficié d'un suivi / soutien après leur sortie	

Décrivez le type de suivi proposé

La poursuite du suivi sanitaire et social des personnes accompagnées dans le cadre de l'équipe mobile santé précarité à leur sortie du dispositif, peut être effectuée en fonction de leurs besoins, par le médecin traitant s'il y a, les infirmiers libéraux, l'IDE de MDD, le point santé d'Adalea, l'AS de la MDD, le curateur, tout référent d'une mesure d'accompagnement social etc ... vers qui la personne a pu parfois être orientée lors de l'accompagnement.

Pour certaines personnes en situation de grande précarité qui n'ont pas de référent social ou médical à la sortie du dispositif EMSP, l'équipe mobile a mis en place un système de "veille" qui passe par un travail de collaboration et de contact avec les équipes de maraudes, la police municipale, le service des urgences de l'hôpital, etc. Cette veille permet si besoin de réactiver rapidement l'intervention de l'équipe mobile.

Commentaires

IX. LES DUREES DE SEJOURS

EMSP/LHSS mobile/de jour

Nombre de personnes accompagnées au 31/12 depuis :
(période totale, si allers-retours)

Nombre de personnes sorties dans l'année du dispositif, qui
étaient accompagnées dans le dispositif depuis:

0 à 2 mois	5	10
2 à 6 mois	4	16
plus de 6 mois	3	2
	12	28

Le total devrait être égal à la file active indiquée en IV moins Le total n'est pas égal au nombre de sortants indiqués en IV.

Durée moyenne de prise en charge uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	120
-------------------------------------------------------------------------------------------	-----